

Implantation du bâtiment principal		Zone H.02
Mode d'implantation		
Isolé		•
Jumelé		
Contigu		
Marges		
Avant (min. / max.)		2 / 6
Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu		2 / -
Arrière (min.)		6
Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)		0.10 / 0.40
Caractéristiques du bâtiment principal		
Hauteur du bâtiment		
En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)		1 / 2
En mètres (min. / max.)		3 / 8
Dimensions du bâtiment		
Surface minimale d'implantation en m ²		48
Frontage (min.)		6
Profondeur (min.)		8
Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)		1 / 1
Normes de lotissement		
Superficie du terrain - m ² (min.)		180
Frontage du terrain (min.)		12
Profondeur du terrain (min.)		15
Usages accessoires à l'habitation		
Activité professionnelle à domicile		•
Logement supplémentaire		
Location de chambres		
Gîte touristique		
Usages accessoires au commerce		
Logement		
Dispositions particulières		
Usage mixte		
Usage multiple		
Entreposage extérieur		
Projet intégré		

Notes / Commentaires

Détails sur les classes d'usages autorisés et sur les usages spécifiquement autorisés et prohibés pour la zone H.02

Classes d'usages autorisés dans la zone H.02	
H1	Habitations unifamiliales
P1	Parcs et espaces verts

Classes d'usage autorisés dans la zone H.02		Code	Description des usages autorisés dans la zone H.02
H1	Habitations unifamiliales	H1	Bâtiments comportant 1 seul logement
P1	Parcs et espaces verts	P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).
P1	Parcs et espaces verts	P102	Jardins communautaires.
P1	Parcs et espaces verts	P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.